

**Assemblée générale**

Distr. générale
14 avril 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Point 156 de l'ordre du jour
**Financement de la Force intérimaire de sécurité
des Nations Unies pour Abyei**

**Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2023/24	287 220 900
Dépenses de 2023/24	287 112 000
Solde inutilisé de 2023/24	108 900
Crédits ouverts pour 2024/25	297 776 200
Montant estimatif des dépenses de 2024/25 ^a	297 776 200
Montant estimatif du solde inutilisé de 2024/25 ^a	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2025/26	316 515 800
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2025/26	(3 394 900)
Recommandation du Comité consultatif pour 2025/26	313 120 900

^a Montant estimatif au 28 février 2025.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports sur le financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) (A/79/603 et A/79/741), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 19 mars 2025. Le Comité consultatif énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote A/79/724 et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 dans son rapport paru sous la cote A/79/725.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

2. Dans sa résolution 77/290 B, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 287 220 900 dollars (montant net : 283 297 400 dollars) pour financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 287 112 000 dollars (montant net : 282 553 900 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 100 %.

3. Comme il est indiqué à la section III.B du rapport sur l'exécution du budget, des fonds d'un montant de 10 035 000 dollars ont été réaffectés de la catégorie III (dépenses opérationnelles), soit 8,8 % des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles, comme suit : 7 706 400 dollars à la catégorie I (militaires et personnel de police), le nouveau contrat de fourniture de rations étant plus coûteux que le précédent et les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ayant été plus élevées que prévu ; 2 328 600 dollars à la catégorie II (personnel civil), les dépenses communes de personnel ayant été plus élevées que prévu et les barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national ayant été revus à la hausse. Il a été possible de réaffecter des fonds de la catégorie III essentiellement parce que le nombre réel d'heures de vol avait été inférieur aux prévisions, les besoins en modules d'hébergement préfabriqués et en matériaux de construction avaient été moindres que prévu et six camions à haute mobilité n'avaient pas été achetés (A/79/603, par. 22 à 24).

4. Le Comité consultatif note également, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que les engagements non réglés s'élevaient à 33 500 800 dollars (soit 11,7 % du montant total des crédits ouverts) au 30 juin 2024 pour l'exercice 2023/24, ce qui représente une diminution de 12 681 200 dollars (14,1 %) par rapport au montant de 46 182 000 dollars enregistré au 30 juin 2023 pour l'exercice 2022/23. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'au 28 février 2025, les engagements non réglés avaient été ramenés à 6 866 000 dollars (soit 2,4 % du total des crédits ouverts) pour l'exercice 2023/24, répartis comme suit : 1 387 000 dollars au titre des militaires et du personnel de police, 55 400 dollars au titre du personnel civil et 5 423 600 dollars au titre des dépenses opérationnelles.

5. Le solde inutilisé s'élève à 108 900 dollars (montant brut), soit moins de 0,1 % du total des crédits ouverts pour 2023/24, et résulte de l'effet conjugué : a) du dépassement des crédits au titre des militaires et du personnel de police ; b) du dépassement des crédits au titre du personnel civil ; c) de la sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles. Une analyse détaillée des écarts observés

est présentée à la section IV du rapport sur l'exécution du budget. Comme il est indiqué à la section III.D de celui-ci, les produits divers et ajustements de l'exercice 2023/24 s'élèvent à 12 440 100 dollars et sont composés des éléments suivants : a) des produits de placements (2 875 000 dollars) ; b) des produits divers ou accessoires (272 000 dollars), à savoir des produits découlant du remboursement de dépenses afférentes à l'exercice précédent (62 000 dollars), des produits non utilisables devant être portés au crédit des États Membres et provenant de fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (166 900 dollars) et des produits divers (43 100 dollars) ; c) des produits découlant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (9 293 100 dollars).

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

6. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la FISNUA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2024 [A/79/5 (Vol. II)]. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a fait des observations et des recommandations relatives à la Force sur les questions suivantes : les effets des problèmes de liquidités, la réaffectation de ressources entre catégories, les lacunes dans la gestion des carburants, la gestion des projets de reconstruction des camps et l'absence de procédure d'examen pour la prime de danger (ibid., chap. II, par. 176, 209, 214 et 218, 225 à 231 et 239 ; voir également par. 36 ci-après). **Le Comité consultatif souscrit aux conclusions du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'il sera donné suite aux recommandations de celui-ci dans les plus brefs délais.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2025, les dépenses s'élevaient à 237 350 000 dollars, soit 79,7 % du montant des crédits ouverts (297 776 200 dollars). À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 297 776 200 dollars, contre des crédits ouverts d'un même montant (pas de sous-utilisation des crédits).

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2025, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FISNUA depuis sa création s'établissait à 4 036 784 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 896 531 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 140 253 000 dollars. Au 24 février 2025, le solde de trésorerie s'établissait à 52 439 640 dollars, ce qui ne suffisait pas à couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, soit 52 640 925 dollars (compte non tenu des sommes à rembourser aux pays fournissant des contingents ou du personnel de police), et le déficit de trésorerie devrait s'élever à 201 285 dollars. **Le Comité consultatif prend note de la situation de trésorerie de la Force et rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (voir également A/78/744/Add.4, par. 10 ; voir aussi la résolution 78/297). Il compte que des informations actualisées sur la situation de trésorerie de la Force seront communiquées à l'Assemblée au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

9. Le Comité consultatif a été informé que les demandes de remboursement de dépenses afférentes aux contingents et au matériel appartenant aux contingents présentées jusqu'au 31 décembre 2024 avaient donné lieu à un règlement, les montants restants dus s'établissant à 21 482 051 dollars et à 15 569 545 dollars, respectivement, au 28 février 2025. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 décembre 2024, 98 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 2 644 000 dollars depuis la création de la Force et une demande était en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la FISNUA dans sa résolution 1990 (2011) et l'a prorogé la dernière fois jusqu'au 15 novembre 2025 dans sa résolution 2760 (2024). L'objectif politique général de la FISNUA est de mettre en place des conditions propices à la tenue d'un dialogue politique entre les parties, menant à un accord pour régler les questions tant du statut final d'Abyei que de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, par l'intermédiaire des activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (A/79/741, par. 1 et 2). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Force pour 2024/25 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force (ibid.).

B. Ressources nécessaires

11. D'un montant de 316 515 800 dollars, le budget proposé pour l'exercice 2025/26 est en augmentation de 18 739 600 dollars (6,3 %) par rapport aux crédits de 297 776 200 dollars ouverts pour 2024/25 (voir le tableau ci-après). On trouvera des renseignements au sujet de la variation entre les crédits ouverts pour 2024/25 et le montant des crédits demandés pour 2025/26 à la section III du projet de budget.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2023/24)	Dépenses (2023/24)	Montant alloué (2024/25)	Dépenses au 28 février 2025	Dépenses prévues (2025/26)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	121 857,0	129 563,4	121 382,1	118 288,8	133 793,0	12 410,9	10,2
Personnel civil	51 935,6	54 264,2	56 690,9	37 258,5	58 745,5	2 054,6	3,6
Dépenses opérationnelles	113 428,3	103 284,4	119 703,2	81 802,8	123 977,3	4 274,1	3,6
Total brut	287 220,9	287 112,0	297 776,2	237 350,1	316 515,8	18 739,6	6,3

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé 2023/24 ^a	Effectif réel au 30 juin 2024	Effectif autorisé 2024/25 ^a	Effectif réel au 28 février 2025	Effectif proposé pour 2025/26	Variation
Observateurs militaires	135	127	135	127	135	–
Membres des contingents	3 115	3 110	3 115	3 119	3 115	–
Membres de la police des Nations Unies	148	46	148	53	148	–
Membres des unités de police constituées	492	–	492	–	492	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

12. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 133 793 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 12 410 900 dollars (10,2 %). L'augmentation des ressources demandées concerne principalement : a) les observateurs militaires (1 417 000 dollars, soit 21,4 %), en raison de l'augmentation des dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance (missions) qui tient au fait que les taux révisés sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2025, et de l'application d'un taux de vacance plus faible par rapport à l'exercice précédent ; b) les contingents (10 125 300 dollars, soit 9,0 %), en raison principalement de la hausse des coûts contractuels afférents aux rations alimentaires et à la livraison de rations d'Abyei aux camps qui tient au fait qu'un nouveau contrat pour la fourniture de rations a été conclu (voir également par. 33 ci-après), de l'application d'un taux de vacance plus faible par rapport à l'exercice précédent et de la hausse des dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance (missions) à verser aux officiers d'état-major qui tient au fait que les taux révisés sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2025 ; c) la police des Nations Unies (868 600 dollars, soit 36,1 %), en raison principalement de la hausse des dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance (missions) qui tient au fait que les taux révisés sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2025, et de l'application d'un taux de vacance moins élevé par rapport à l'exercice précédent (A/79/741, par. 57 à 59).

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer un tableau des coefficients délais de déploiement des militaires et du personnel de police à la FISNUA (voir le tableau ci-après). Il a également été informé que, depuis que le Conseil de sécurité avait autorisé le déploiement d'une unité de police constituée puis porté cet effectif à trois unités composées de 492 personnes dans ses résolutions 2445 (2018) et 2469 (2019) respectivement, ces unités n'ont pas été déployées à ce jour. Il a appris que le déploiement des unités de police constituées est tributaire de la mise en place du Service de police d'Abyei, qui est toujours bloquée parce que des négociations politiques et le renforcement des capacités sont en cours, et que les délais de déploiement restent donc incertains tant qu'un accord n'aura pas été conclu entre les parties concernées. Par conséquent, des fonds n'ont pas été alloués ou dépensés au cours des deux derniers exercices au titre des unités de police constituées. Pour l'exercice 2023/24, un taux de vacance de 100 % a été appliqué pour les unités de police constituées en application de la résolution 77/290 B de l'Assemblée générale, et pour l'exercice 2024/25, un taux de vacance de 100 % a été appliqué compte tenu de la situation au regard du déploiement des effectifs.

Coefficients délais de déploiement

(Pourcentage de l'effectif approuvé)

<i>Catégorie</i>	<i>Coefficient autorisé 2023/24</i>	<i>Coefficient effectif 2023/24</i>	<i>Coefficient budgétisé 2024/25</i>	<i>Coefficient effectif au 28 février 2025</i>	<i>Moyenne effective au 28 février 2025</i>	<i>Projection 2025/26</i>
Observateurs militaires	10,8	10,4	10,4	5,9	6,7	7,4
Membres des contingents	2,3	3,4	2,9	(0,1)	0,1	0,2
Membres de la police des Nations Unies	47,3	70,9	70,3	62,8	62,2	64,9
Membres des unités de police constituées	100,0 ^a	100,0 ^a	100,0	100,0	100,0	100,0

^a Au paragraphe 9 de sa résolution 77/290 B, l'Assemblée générale a décidé d'appliquer un taux de vacance de 100 % pour les unités de police constituées de la Force.

14. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

	<i>Effectif approuvé 2023/24</i>	<i>Effectif déployé au 30 juin 2024</i>	<i>Effectif approuvé 2024/25</i>	<i>Effectif déployé au 28 février 2025</i>	<i>Effectif proposé 2025/26</i>	<i>Variation</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
Postes						
Personnel recruté sur le plan international	188	172	190	164	190	–
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs	10	10	10	10	10	–
Agents des services généraux	84	80	84	76	84	–
Volontaires des Nations Unies						
Volontaires recrutés sur le plan international	38	35	38	37	39	1
Volontaires recrutés sur le plan national	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)						
Personnel recruté sur le plan international	4	3	11	9	10	(1)
Personnel recruté sur le plan national	s.o.	s.o.	2	2	1	(1)
Personnel fourni par des gouvernements	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total	324	300	335	298	334	(1)

15. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil s'élève à 58 745 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 054 600 dollars (3,6 %). L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à ce qui suit : la révision à la hausse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel, compensée en partie par l'application d'un coefficient d'ajustement (indemnité de poste) plus faible pour le personnel recruté sur le plan international ; l'hypothèse que tous les postes d'administrateur(trice) recruté sur le plan national seraient occupés en 2025/26 ; l'application d'une classe et d'un échelon moyens plus élevés compte tenu

des effectifs actuels d'agents des services généraux recrutés sur le plan national ; l'application d'un taux de vacance plus faible que celui retenu pour 2024/25 pour les Volontaires des Nations Unies et la création proposée d'un emploi de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international ; le fait que huit des neuf emplois de temporaire approuvés pour le programme de lutte antimines devraient être pourvus en 2025/26, contrebalancé par la suppression proposée d'un emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan international (P-5) et d'un emploi d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national (G-5) (A/79/741, par. 60 à 64).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

16. Le Secrétaire général propose pour 2025/26 un effectif civil total de 336 personnes, dont 200 personnes recrutées sur le plan international [y compris 10 emplois de temporaire (autres que pour les réunions)], 10 administrateurs recrutés sur le plan national, 85 agents des services généraux recrutés sur le plan national [y compris un emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] et 39 Volontaires des Nations Unies, ce qui représente une diminution nette d'un emploi, compte tenu de la création d'un emploi et de la suppression de deux emplois.

Création d'un emploi

17. Il est proposé de créer un emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) au Groupe du contrôle des mouvements et de la distribution de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, emploi qui sera basé à Entebbe (Ouganda). Le (la) titulaire travaillerait sous les ordres du (de la) superviseur(euse) du détachement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que depuis 2021, le nombre de relèves des membres des contingents de la FISNUA était passé d'une à 10 par an, chaque roulement durant environ trois semaines. Il a également été informé que la FISNUA utilise actuellement l'itinéraire principal de ravitaillement du sud au lieu de celui du nord (voir par. 26 du présent rapport), ce qui entraîne des blocages opérationnels et alourdit la charge de travail du personnel en poste. Le (la) titulaire de l'emploi susmentionné assurerait des services d'aéroport essentiels, notamment pour ce qui des enregistrements rapides et des vols de relève tard dans la nuit, et veillerait à la bonne organisation des mouvements et des transports et à la continuité opérationnelle à Entebbe. **Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 34 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale (voir également A/78/744, par. 37) et estime qu'il faudrait s'efforcer davantage de faire appel à du personnel recruté sur le plan national compte tenu des mandats et des besoins des missions selon qu'il convient, et lorsque cela peut permettre de faire des économies et de renforcer les capacités locales. Par conséquent, il recommande de créer un emploi de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national au lieu d'un emploi de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international.**

Suppression d'emplois

18. Il est proposé de supprimer un emploi de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission et un emploi d'assistant(e) au soutien logistique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à la Section de la lutte antimines, emplois qui se trouvent à Abyei. En ce qui concerne l'emploi de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5), le Comité consultatif rappelle qu'il a recommandé que cet emploi soit créé pour un an (voir A/77/767/Add.10, par. 28). L'emploi a par la suite été reconduit pour une année supplémentaire (voir A/78/744/Add.4, par. 30). Quant à l'emploi d'assistant(e) au

soutien logistique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), le Comité a été informé, comme suite à ses questions, qu'il y a actuellement à la FISNUA deux emplois d'assistant(e) au soutien logistique dont les titulaires aident aux opérations de lutte antimines, l'un travaillant à Abyei et l'autre à Kadougli. Il a également été informé que la FISNUA juge que ses capacités opérationnelles de lutte antimines à Abyei sont suffisantes ; par conséquent, il est proposé de reconduire seulement l'emploi d'assistant(e) au soutien logistique à Kadougli pour l'exercice 2025/26.

Reconduction d'emplois de temporaire

19. Il est proposé de reconduire les emplois de temporaire suivants :

a) Sept emplois à la Section de la lutte antimines, au Bureau du (de la) Chef de la mission, dont un emploi de spécialiste de la gestion de programme et Chef du programme de lutte antimines (P-4), un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-3), un emploi de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), trois emplois de logisticien(ne) (agent(e) du Service mobile) et un emploi d'assistant(e) au soutien logistique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) (A/79/741, tableau 2). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces emplois étaient nécessaires pour assurer des opérations de lutte antimines visant à permettre au personnel de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière de se déplacer en toute sécurité dans les zones présentant des dangers liés aux engins explosifs, ainsi que la supervision technique et la gestion des résultats d'une entreprise extérieure, et pour instaurer les conditions de sécurité nécessaires à la protection des civils et à l'acheminement de l'aide humanitaire ;

b) Quatre emplois au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission, à savoir un emploi de logisticien(ne) (P-3) au Centre d'appui à la mission, un emploi de logisticien(ne) (P-3) dans les bureaux de secteur et de région, un emploi de fonctionnaire des transports (P-3) au Groupe des transports et un emploi d'ingénieur(e) (P-3) au Groupe du génie. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le (la) logisticien(ne) (P-3) qui travaillait au Centre de l'appui à la mission était chargé(e) de coordonner l'organisation du soutien logistique et opérationnel pour les activités antimines de la FISNUA, notamment la planification des achats de biens et de services, l'établissement des plans d'approvisionnement et la gestion des questions de soutien opérationnel pour l'exécution des activités de lutte antimines, et que le (la) fonctionnaire des transports (P-3) était responsable de la gestion et de la planification de l'entretien d'un parc de 30 véhicules spécialisés de protection contre les mines employés dans les opérations de lutte antimines et les opérations de vérification et de déminage à la FISNUA ;

c) Trente-six emplois d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national dont les titulaires exécuteraient des tâches spécialisées auparavant effectuées par des vacataires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces 36 emplois avaient été créés en novembre 2019 et se trouvent à Abyei (28), à Kadougli (3), à Wau (3), à Khartoum (1) et à Entebbe (1). Il a également appris qu'on avait un besoin permanent de ces emplois, car leurs titulaires exécutaient des tâches essentielles, qui ne pouvaient pas être effectuées efficacement par le personnel contractuel. Bien que ces emplois ne soient pas indiqués dans les projets de budget et l'organigramme de la FISNUA, ils avaient été financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) lors de leur création durant l'exercice 2019/20 et ont continué de l'être au cours des exercices suivants. Le Comité rappelle l'augmentation des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour financer l'exécution de tâches spécialisées par les

titulaires des emplois susmentionnés, tâches qui n'étaient pas incluses dans le nouveau contrat de services de gestion des camps conclu à l'époque (voir [A/73/755/Add.11](#), par. 16 et 27). Les dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) se sont élevées à 1 936 200 dollars en 2020/21 contre des crédits ouverts de 1 269 600 dollars, à 2 138 600 dollars en 2021/22 contre des crédits ouverts de 1 269 600 dollars, à 2 720 100 dollars en 2022/23 contre des crédits ouverts de 702 600 dollars et à 2 054 500 dollars en 2023/24 contre des crédits ouverts de 457 100 dollars. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que d'importants dépassements de crédits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) persistent depuis plusieurs années à la FISNUA, principalement pour financer la reconduction d'emplois de nature permanente au titre du personnel temporaire de remplacement, type de personnel qui est destiné à fournir un appui supplémentaire en périodes exceptionnelles ou de forte charge de travail et à remplacer le personnel en congé parental ou en congé de maladie de longue durée. Il souligne qu'il importe d'inscrire avec exactitude au budget les montants à prévoir au titre des emplois de temporaire et de veiller à la transparence et à l'application du principe de responsabilité.**

20. **Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 20 de la résolution 79/257 de l'Assemblée générale et compte que des justifications concernant le maintien en fonction des personnes occupant des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) depuis plus de 729 jours seront fournies à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport et figureront dans les prochains projets de budget. Le Comité prend note du prochain examen des besoins en personnel civil de la FISNUA (voir par. 40 du présent rapport) et estime que cet examen sera l'occasion pour le Secrétaire général d'évaluer d'un œil critique les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de remplacement occupés par des agents recrutés sur le plan national afin de déterminer s'il est nécessaire de les reconduire et d'optimiser l'organisation des effectifs de la FISNUA.**

Postes vacants

21. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2025, il y avait 36 postes et emplois vacants (2 D-2, 5 P-5, 3 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 8 d'agent(e) du Service mobile, 1 de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 8 d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national). Trois de ces postes et emplois étaient vacants depuis au moins 2 ans : celui de Chef adjoint(e) de la mission (D-2) depuis 56 mois ; celui d'assistant(e) aux systèmes informatiques (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) depuis 28 mois ; celui de chauffeur(euse) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) depuis 25 mois. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour les postes vacants ainsi que sur l'incidence de la crise des liquidités sur les recrutements prévus seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget. Il compte également que les postes vacants depuis longtemps feront l'objet d'un examen critique lors du prochain examen des besoins en personnel civil (voir par. 40 du présent rapport).**

22. En ce qui concerne le poste de Chef adjoint(e) de la mission (D-2), le Comité consultatif a été informé que depuis sa création avait été autorisée dans la résolution [2469 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, il était resté vacant en raison de l'absence d'un consensus entre les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud quant à la nomination de son (sa) titulaire. Le Comité a également été informé que la FISNUA et le Secrétariat poursuivent le dialogue avec les autorités soudanaises et se

tiennent prêts à déployer le poste dès que cela sera possible. **Compte tenu du fait que le poste de Chef adjoint(e) de la mission (D-2) est vacant depuis plus de 56 mois et dans l'attente du règlement des différends entravant la nomination de son (sa) titulaire, le Comité consultatif recommande qu'un taux de vacance de 100 % soit appliqué à ce poste dans le projet de budget de l'exercice 2025/26. Il compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement des discussions concernant le déploiement potentiel du poste de Chef adjoint(e) de la mission (D-2) seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport, ainsi que sur les conséquences de la vacance prolongée du poste (voir également A/78/744, par. 24, et A/78/744/Add.4, par. 33).**

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé 2023/24	Taux effectif 2023/24	Taux budgétisé 2024/25	Taux effectif au 31 décembre 2024	Taux effectif moyen de janvier à décembre 2024	Taux effectif au 28 février 2025	Taux effectif moyen du 1 ^{er} juillet 2024 au 28 février 2025	Taux proposé 2025/26
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	12,3	10,1	9,6	10,5	10,0	13,7	10,5	10,0
Personnel recruté sur le plan national								
Administrateurs	33,3	20,0	20,0	–	–	–	–	–
Agents des services généraux	1,2	6,0	6,0	8,3	6,0	9,5	7,2	6,0
Volontaires des Nations Unies								
Volontaires recrutés sur le plan international	8,1	10,5	13,2	2,6	5,3	2,6	2,6	2,6
Volontaires recrutés sur le plan national	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)								
Personnel recruté sur le plan international	–	25,0	25,0	–	12,5	18,2	9,1	–
Personnel recruté sur le plan national	s.o.	s.o.	50,0	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

23. Le Comité consultatif note que les taux de vacance proposés pour 2025/26 concernant les postes d'administrateur(trice) soumis à recrutement international ou national et les postes d'agent(e) des services généraux soumis à recrutement national correspondent aux taux de vacance effectifs moyens pour la période allant de janvier à décembre 2024. Il note également que les taux de vacance proposés pour 2025/26 concernant les Volontaires des Nations Unies et le personnel temporaire recruté sur le plan international sont inférieurs aux taux de vacance effectifs moyens pour la période allant de janvier à décembre 2024. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, au moment où celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les derniers taux de vacance effectifs et taux de vacance effectifs moyens, ainsi que des explications claires sur ce qui justifie que les taux proposés diffèrent des taux effectifs lorsque tel est le cas.** Le Comité consultatif revient sur la question des taux de vacance dans son rapport

sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/79/724).

24. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 17 et 22 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2023/24)	Dépenses (2023/24)	Montant alloué (2024/25)	Dépenses au 28 février 2025	Dépenses prévues (2025/26)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5) = (4) - (3)	(6) = (5) ÷ (2)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	727,7	1 275,6	727,7	645,4	727,7	–	–
Voyages officiels	636,7	1 070,9	726,5	306,9	740,6	14,1	1,9
Installations et infrastructures	37 562,3	34 235,3	44 109,8	31 735,0	50 030,3	5 920,5	13,4
Transports terrestres	4 138,4	2 311,6	4 062,4	1 862,4	5 920,5	1 858,1	45,7
Opérations aériennes	37 291,7	32 508,1	36 332,2	23 348,2	33 950,5	(2 381,7)	(6,6)
Opérations maritimes ou fluviales	523,7	260,7	472,7	376,0	417,1	(55,6)	(11,8)
Communications et informatique	9 668,8	10 225,2	9 668,8	8 864,2	9 665,6	(3,2)	–
Santé	692,1	659,9	685,4	315,1	685,2	(0,2)	–
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	21 436,9	19 987,1	22 167,7	13 974,9	21 089,8	(1 077,9)	(4,9)
Projets à effet rapide	750,0	750,0	750,0	374,7	750,0	–	–
Total	113 428,3	103 284,4	119 703,2	81 802,8	123 977,3	4 274,1	3,6

25. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles s'élève à 123 977 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 274 100 dollars (3,6 %). Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que l'augmentation concerne principalement : a) le carburant pour les groupes électrogènes, les véhicules et les avions (4,1 millions de dollars) ; b) les installations et infrastructures, à l'exclusion des carburants (3,7 millions de dollars) ; c) les transports terrestres et la logistique, à l'exclusion des carburants (1,6 million de dollars) ; et qu'elle est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues au titre des opérations aériennes, à l'exclusion des carburants (4,0 millions de dollars), et au titre des fournitures, services et matériel divers (1,1 million de dollars), avec de légères augmentations ou diminutions dans d'autres rubriques budgétaires.

Répercussions de la modification de l'itinéraire de ravitaillement

26. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'en raison de la crise qui se poursuit au Soudan, la FISNUA a suspendu ses activités sur l'itinéraire principal de ravitaillement du nord et a réorienté ses opérations de fret vers l'itinéraire principal de ravitaillement du sud pour faciliter la livraison du matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents et des marchandises diverses dont elle a besoin pour exécuter son mandat. Il a également été informé que l'itinéraire du sud allonge considérablement le trajet entre le port maritime de Mombasa, qui est le port le plus

proche, et le quartier général de la Force, soit d'environ 2 600 kilomètres par rapport à l'itinéraire du nord. L'utilisation de l'itinéraire du sud est encore compliquée par des formalités d'importation et de douane qui retardent la livraison du matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents. En conséquence, la FISNUA a supporté des coûts supplémentaires d'un montant de 1,6 million de dollars afférents aux surestaries et aux frais d'entreposage et d'immobilisation des camions au cours de l'exercice 2023/24 (voir également [A/78/744/Add.4](#), par. 37 et 38) et des coûts supplémentaires s'élevant à 1,0 million de dollars à ce jour pour l'exercice 2024/25. Le Comité a en outre été informé que l'abandon de l'itinéraire du nord au profit de l'itinéraire du sud a également eu une incidence sur les frais facturés par les prestataires extérieurs de services logistiques, qui ont augmenté en moyenne de 112,69 % pour chaque conteneur de 20 pieds importé au quartier général de la FISNUA. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les répercussions financières de la modification de l'itinéraire de ravitaillement seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Voyages officiels

27. Le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels s'élève à 740 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 14 100 dollars (1,9 %) par rapport aux crédits de 726 500 dollars ouverts pour 2024/25. Le Comité consultatif note, d'après le complément d'information qui lui a été fourni, que les voyages prévus concernent principalement des réunions officielles tenues à l'intérieur ou en dehors la zone de la mission dans le cadre de consultations politiques, de la planification et de l'évaluation des activités et de l'appui administratif et technique (526 200 dollars), ainsi que des voyages à des fins de formation (214 400 dollars). Au 28 février 2025, les dépenses s'élevaient à 306 900 dollars, contre des crédits de 726 500 dollars ouverts pour 2024/25. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il conviendrait de recourir davantage aux réunions virtuelles, aux plateformes en ligne et aux outils de formation en ligne. Il souligne également qu'il conviendrait de réduire au minimum les voyages dans le cadre de conférences, d'ateliers ou de réunions et qu'il faut redoubler d'efforts pour rechercher des gains d'efficacité (voir également [A/78/744/Add.4](#), par. 39). Il recommande donc que le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels soit réduit de 5 % (37 000 dollars).**

Installations et infrastructures

28. Le montant des ressources demandées au titre des installations et infrastructures s'élève à 50 030 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 5 920 500 dollars (13,4 %) par rapport aux crédits de 44 109 800 dollars ouverts pour 2024/25. L'augmentation s'explique principalement par ce qui suit : a) la hausse prévue du prix moyen du carburant pour groupes électrogènes ; b) l'augmentation de 0,4 million de litres du volume de carburant qui tient au fait que selon les clauses du nouveau contrat de fourniture de rations, la FISNUA doit fournir du carburant à l'entreprise titulaire du marché (voir également par. 33 du présent rapport) ; c) l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique pour la construction de parcs solaires dans trois sites ; d) l'achat de matériel de traitement des eaux et de distribution de carburant visant à remplacer des pompes et des stations d'épuration endommagées dans 17 sites ([A/79/741](#), par. 65). Les dépenses se sont élevées à 34 235 300 dollars contre des crédits ouverts de 37 562 300 pour 2023/24, et à 31 735 000 dollars au 28 février 2025 contre des crédits ouverts de 44 109 800 dollars pour 2024/25.

29. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que sur les cinq grands projets de construction prévus pour l'exercice 2025/26, trois sont des projets reportés d'exercices antérieurs, un de 2023/24 et deux de 2024/25. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que ces projets avaient été reportés pour certaines raisons, notamment l'incapacité des fournisseurs de livrer des matériaux de construction en raison du conflit au Soudan pendant l'exercice 2023/24 et la nécessité pour la FISNUA de réaffecter des ressources pour faire face à l'augmentation des dépenses afférentes au personnel en tenue au cours des exercices 2023/24 et 2024/25. Selon les informations qui lui ont été communiquées, sur les 13 projets de construction prévus pour 2023/24, quatre avaient été réalisés, et sur les huit projets prévus pour 2024/25, deux avaient été réalisés au 28 février 2025. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la FISNUA continuera de prendre en considération les structures préfabriquées, car celles-ci peuvent être mises en place plus rapidement que les structures en dur. En outre, le type de sol de coton noir qu'on trouve à Abyei pose des risques pour l'intégrité structurelle des bâtiments en raison de son instabilité et de sa faible portance, ce qui complique encore la faisabilité de la construction en dur dans la zone d'opérations de la Force. Le Comité a également été informé que les structures préfabriquées restent la solution immédiate, mais que la Force continuera d'étudier les possibilités de construire des installations en dur, notamment des solutions qui offrent sécurité, durabilité et efficacité par rapport au coût et permettent en même temps de surmonter les problèmes liés à l'environnement et à la logistique dans la zone d'Abyei, dans le cadre de sa stratégie à long terme visant à laisser une empreinte positive. Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité que pour l'exercice 2023/24, les dépenses se sont élevées à 5,9 millions de dollars contre des crédits ouverts de 6,4 millions de dollars au titre des travaux de construction, de transformation et de rénovation des locaux et des gros travaux d'entretien, la sous-utilisation des crédits de 0,5 million de dollars tenant aux retards pris dans l'exécution des projets de construction. Le Comité a également été informé que des ressources d'un montant de 3,3 millions de dollars au titre des installations et infrastructures, notamment pour les travaux de construction, étaient comprises dans le montant total de 10 millions de dollars qui avait été réaffecté de la rubrique Dépenses opérationnelles aux rubriques Militaires et personnel de police et Personnel civil en 2023/24 (voir par. 3 du présent rapport). Pour l'exercice 2024/25, le Comité a été informé qu'en décembre 2024, moins de 40 % des crédits ouverts au titre des travaux de construction, de transformation et de rénovation des locaux et des gros travaux d'entretien avaient été utilisés, principalement en raison de la réaffectation des ressources visant à faire face à l'augmentation des dépenses afférentes au personnel en tenue. **Compte tenu des retards signalés au sujet des projets de construction et de l'évolution des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant demandé au titre des installations et infrastructures soit réduit de 5 % (2 501 500 dollars).**

Transports terrestres

30. Le montant des ressources demandées au titre des transports terrestres s'élève à 5 920 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 858 100 dollars (45,7 %) par rapport aux crédits de 4 062 400 dollars ouverts pour 2024/25. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la nécessité de remplacer un chariot élévateur à fourche, une excavatrice et 25 véhicules légers de transport de passagers, en application du plan quinquennal de remplacement des véhicules (A/79/741, par. 66). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que, comme le comité du parc automobile l'avait recommandé en février 2023, les responsables de la FISNUA avaient approuvé le plan quinquennal de remplacement

des véhicules. Le plan quinquennal est élaboré de manière à permettre de remplacer systématiquement le parc vieillissant de véhicules légers de transport de passagers et de véhicules spécialisés comme les véhicules blindés de patrouille par des modèles plus récents, afin de renforcer la fiabilité, la sécurité, l'efficacité opérationnelle et l'efficacité par rapport au coût du parc. Fondé sur des considérations opérationnelles et financières et le souci de la sécurité, le plan fonctionne selon un cycle de remplacement hiérarchisé, visant d'abord les véhicules les plus vétustes, en fonction de leur âge, du coût de leur entretien et de leur importance opérationnelle. Le Comité a également été informé notamment que la FISNUA a un parc de véhicules vieillissant, 239 de ses 243 véhicules (98 %) ayant dépassé leur durée de bon fonctionnement (six ans), d'où des problèmes de fiabilité qui causent des pannes fréquentes et perturbent les patrouilles, les livraisons de fournitures et les opérations prescrites par les organes délibérants. La modernisation du parc de véhicules devrait donc permettre de réduire de 35 % à 40 % les coûts liés à la durée de vie du matériel, d'améliorer le rendement du carburant et de respecter les normes de sécurité et les normes écologiques. Le Comité a été informé que les 25 véhicules légers de transport de passagers devant être remplacés et comptabilisés en pertes en 2025/26 étaient utilisés depuis 9 à 18 ans. Les dépenses se sont élevées à 2 311 600 dollars contre des crédits ouverts de 4 138 400 dollars pour 2023/24 et à 1 862 400 dollars au 28 février 2025 contre des crédits ouverts de 4 062 200 dollars pour 2024/25. **Compte tenu de l'évolution des dépenses, le Comité consultatif recommande que l'augmentation proposée au titre des transports terrestres soit réduite de 25 % (464 500 dollars).**

Opérations aériennes

31. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes s'élève à 33 950 500 dollars, ce qui représente une diminution de 2 381 700 dollars (6,6 %) par rapport aux crédits de 36 332 200 dollars ouverts pour 2024/25. La baisse des ressources demandées s'explique principalement par la diminution des coûts fixes convenus dans le nouveau contrat conclu pour deux hélicoptères commerciaux, et par la résiliation du contrat concernant un avion et le non-renouvellement des dépenses afférentes à un avion en attente utilisé pour les évacuations médicales. Elle est contrebalancée partiellement par la hausse du coût moyen estimé du carburant d'aviation et par les frais de mise en route des nouveaux camions de ravitaillement des aéronefs dans le cadre d'un nouveau contrat. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les frais de mise en route d'un montant de 1,2 million de dollars au titre du nouveau contrat de fourniture de carburant concernent l'achat de trois camions ravitailleurs destinés à remplacer la station de ravitaillement au sol, pour un coût unitaire estimatif de 400 000 dollars. Ce matériel sera la propriété du fournisseur pendant la durée du contrat, initialement fixée à trois ans, et sera transféré à l'ONU à la fin du contrat. Le Comité a également été informé qu'auparavant, lorsque les services d'approvisionnement en carburant étaient gérés en interne, les camions ravitailleurs étaient achetés et assurés par l'intermédiaire du Groupe des transports de la FISNUA ; toutefois, avec l'externalisation des services d'approvisionnement de carburant dans le cadre de contrats clés en main, la responsabilité des services de ravitaillement, y compris la fourniture du matériel nécessaire et des assurances connexes, a été transférée de la FISNUA aux entreprises titulaires du marché.

Carburants et lubrifiants

32. Un montant total de 28 027 700 dollars est demandé au titre des carburants et lubrifiants pour l'exercice 2025/26, ce qui représente une augmentation de 4 104 200 dollars (17,2 %) par rapport aux crédits de 23 923 500 dollars ouverts pour 2024/25. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation

des ressources demandées s'explique principalement par ce qui suit : a) la hausse prévue du prix moyen du litre de carburant diesel pour groupes électrogènes et véhicules (de 8,0 millions de litres à 1,510 dollar le litre en 2024/25 à 8,4 millions de litres à 1,712 dollar le litre en 2025/26) et une augmentation de la consommation de 420 000 litres qui tient au fait qu'au titre du nouveau contrat de fourniture de rations, la FISNUA doit fournir du carburant au titulaire du marché (2,5 millions de dollars, soit 0,7 million de dollars pour l'augmentation du nombre de litres et 1,8 million de dollars pour l'augmentation du prix du litre de carburant diesel et de lubrifiant) ; b) l'augmentation prévue du prix moyen du litre de carburant d'aviation (de 4,7 millions de litres à 1,174 dollar le litre en 2024/25 à 4,8 millions de litres à 1,228 dollars le litre en 2025/26, pour un coût total de 0,4 million de dollars) ; c) les frais de mise en route des nouveaux camions ravitailleurs (1,2 million de dollars) au titre du nouveau contrat d'approvisionnement en carburant (voir par. 31 du présent rapport). D'après le complément d'information qui lui a été fourni, le Comité note ce qui suit : a) en ce qui concerne les installations et infrastructures, la consommation effective au cours de l'exercice s'est élevée à 8 220 184 litres, la consommation effective au 31 janvier 2025 s'élevait à 4 606 123 litres et la quantité proposée pour 2025/26 est de 8 427 800 litres ; b) en ce qui concerne les transports terrestres, la consommation effective au cours de l'exercice s'est élevée à 1 039 745 litres, la consommation effective au 31 janvier 2025 s'élevait à 584 227 litres et la quantité proposée pour 2025/26 est de 1 201 000 litres ; c) en ce qui concerne les opérations aériennes, la consommation effective au cours de l'exercice s'est élevée à 4 397 329 litres, la consommation effective au 31 janvier 2025 s'élevait à 2 818 185 litres et la quantité proposée pour 2025/26 est de 4 848 588 litres. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur la consommation prévue de carburant et son lien avec la situation dans la zone d'opérations, ainsi que des informations actualisées sur les coûts du carburant, seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.** Le Comité revient sur la question de la gestion des carburants et des dépenses y afférentes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

Contrat de fourniture de rations

33. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que face à la crise au Soudan et à la hausse des coûts du carburant, un avenant au contrat de fourniture de rations a été établi en juin 2024, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} novembre 2023, afin de régler les problèmes liés au carburant. Parmi les principaux changements apportés au contrat, une nouvelle clause stipule que la FISNUA fournit à l'entreprise titulaire du marché le carburant nécessaire aux opérations d'entreposage. Le Comité a également été informé que l'entreprise titulaire du marché reçoit gratuitement du carburant de la FISNUA pour garantir une chaîne d'approvisionnement alimentaire ininterrompue et un stockage et une gestion méthodiques des rations, de manière à réduire la détérioration des rations et les pénuries ; en revanche, le titulaire du marché prend à sa charge les frais de carburant pour le transport des rations aux camps, sans prendre de frais administratifs. Le Comité a en outre été informé que, par conséquent, le volume de carburant diesel afférent aux installations et infrastructures a augmenté de 420 000 litres, passant des 8,0 millions de litres au prix effectif moyen de 1,51 dollar le litre inscrits dans le budget approuvé pour 2024/25 à 8,42 millions de litres au prix effectif moyen de 1,712 dollar le litre, d'où une hausse de 2,3 millions de dollars des dépenses prévues au titre des carburants (voir également par. 32 du présent rapport). Toutefois, l'avenant réduit la part des frais d'entreposage dans les frais d'exploitation et d'entretien afférents aux rations.

Contrat d'approvisionnement en carburant

34. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que l'actuel contrat d'approvisionnement en carburant expire le 31 août 2025 et que la passation d'un nouveau marché est en cours. Le nouveau contrat sera d'une durée de trois ans et fera l'objet de renouvellements annuels et il couvrira seulement l'itinéraire de ravitaillement du sud compte tenu de la situation au Soudan. Si les conditions s'améliorent, un nouvel appel d'offres sera lancé pour inclure l'itinéraire principal de ravitaillement du nord. Le Comité a également été informé que de nouveaux frais fixes d'exploitation et d'entretien sont prévus et que ces frais s'élèvent actuellement à 230 000 dollars par mois. Il a en outre été informé que la base d'opérations de la FISNUA à Abou Qoussa, qui est couverte par le contrat actuel, ne sera probablement pas incluse dans le nouveau contrat, car aucune nouvelle entreprise ne pourra l'approvisionner en raison des problèmes de sécurité persistants dans la zone d'opérations. La FISNUA cherchera donc probablement à passer un marché local avec des fournisseurs soudanais pour l'approvisionnement de cette base. Les autres aspects du nouveau contrat seront les mêmes que ceux du contrat en cours.

Projets à effet rapide

35. Un montant de 750 000 dollars est demandé pour 2025/26 pour financer 25 projets à effet rapide, ce qui représente le même montant que celui approuvé pour 2024/25. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées au titre des projets à effet rapide seront allouées de façon stratégique pour répondre aux besoins critiques de la population locale à Abyei, moyennant des consultations intensives avec les parties prenantes locales et l'équipe de gestion des projets à effet rapide de la FISNUA. La répartition prévue est la suivante : a) eau : de 10 à 12 projets de construction et de remise en état de points d'eau visant à offrir l'accès à l'eau potable à la population locale ; b) santé : 2 ou 3 projets d'infrastructures et d'équipements pour les entités assurant des services médicaux ; c) éducation : 2 ou 3 projets d'infrastructures et d'équipements en faveur des écoles primaires ; d) sécurité et état de droit : 4 ou 5 projets d'infrastructures et d'équipements en faveur des mécanismes de justice traditionnels et des comités de protection de la population locale ; e) développement social : 5 ou 6 projets d'infrastructures et d'équipements en faveur des organisations de la société civile. Le Comité a également été informé que pour garantir la bonne exécution des projets et éviter des activités redondantes, la FISNUA collabore étroitement avec les administrations et collectivités locales, afin de faire en sorte que les projets soient alignés sur les priorités locales et pris en main par les collectivités locales, et avec les organisations non gouvernementales et les équipes de pays des Nations Unies afin de tirer parti de leurs compétences techniques, de mettre en commun les ressources et de veiller à la complémentarité des activités. **Le Comité consultatif compte que la FISNUA veillera à ce que les projets bénéficient à la population locale, comme prévu, et laissent une empreinte positive de la Force dans les collectivités locales. Il compte également que les projets seront exécutés conformément aux politiques et directives existantes et que des informations actualisées, notamment en ce qui concerne la planification, l'exécution et l'évaluation, seront présentées dans le prochain rapport sur le projet de budget.**

36. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 27, 29 et 30 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Culture de l'efficience et gains d'efficience

37. Il est indiqué que pour 2025/26, les gains d'efficience devraient se chiffrer à 4 834 600 dollars, dont 30 000 dollars pour ce qui est du projet de camps intelligents, 2 291 600 dollars dans le cadre du nouveau modèle de prestation de services antimines, 1 823 500 dollars au titre des opérations aériennes et 689 500 dollars provenant du transfert des actifs de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (A/79/741, par. 40). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concerne les gains d'efficience obtenus dans le cadre du programme de lutte antimines de la FISNUA, les économies nettes réalisées grâce au recours à du personnel géré par le Secrétariat et non plus par le Bureau des services d'appui aux projets avaient été estimées à 2 021 100 dollars pour l'exercice 2024/25 et à 1 046 200 dollars pour 2025/26 et les exercices ultérieurs ; toutefois, dans le projet de budget pour 2025/26, le montant estimatif des économies réalisées a été porté à 2 291 600 dollars pour 2025/26 et les exercices suivants. Le Comité revient sur la question de la culture de l'efficience et de la présentation des gains d'efficience réalisés dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/79/724).

Initiatives dans le domaine de l'environnement

38. Le Secrétaire général indique que la FISNUA reste attachée à la réduction de son empreinte écologique, qui s'inscrit directement dans la stratégie environnementale plus large de l'Administration. Les initiatives prévues dans le domaine de l'environnement comprennent la construction de déchetteries et de trois parcs solaires et la poursuite des projets de réhabilitation des sols. Des dispositifs d'information en temps réel sur la consommation d'eau, de carburant et d'électricité ont été intégrés à l'outil Environment Action Planning and Performance, et la plupart des bases d'opérations sont désormais connectées au système Unite de surveillance à distance des infrastructures de terrain (Unite FRIM) (A/79/741, par. 16, 19 et 20). Le Comité consultatif s'est vu communiquer le détail des quatre projets relatifs à l'environnement prévus pour 2025/26 et a été informé des principaux aspects de ces projets, à savoir : la séparation des flux de déchets visant à récupérer le plus de matières recyclables possible ; l'élimination de certaines dépenses par la réduction de la mise en décharge et la revente des matières recyclables comme les métaux et les plastiques ; l'atténuation de l'impact sur l'environnement dans la ligne des objectifs de l'Organisation en matière de durabilité. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par la FISNUA pour améliorer son empreinte écologique et compte que les initiatives en matière d'énergie ainsi que d'autres initiatives environnementales permettront de réaliser de nouveaux gains d'efficience, qui seront pris en compte dans les prochains rapports.** Le Comité revient sur la question des activités relatives à l'environnement et de l'efficacité énergétique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/79/724).

Projet de camps intelligents

39. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'étant donné que l'exécution du projet de camps intelligents comprend la reconstruction des structures matérielles et l'installation complète du système Unite FRIM dans tous les camps, la FISNUA a choisi d'intégrer les travaux de reconstruction des camps et d'installation du système Unite FRIM dans le contrat de gestion des camps existant au lieu d'engager une autre procédure formelle de passation de marchés. Toutefois,

tous dépassements des montants plafonds fixés dans le contrat, y compris pour ce qui est des travaux de construction, ont été dûment approuvés par le Comité des marchés du Siège. Le Comité consultatif a également été informé que la décision de ne pas engager une procédure formelle de passation de marchés tenait compte des capacités dont la FISNUA disposait en permanence et du fait que la Force avait estimé qu'il était plus économique et plus fiable de faire exécuter les travaux en interne dans le cadre du contrat de gestion des camps existant. Le Comité a en outre été informé que l'actuel contrat de gestion des camps, qui comprend un volet sur les travaux de construction, facilite la mobilisation rapide des techniciens en construction et permet à la Force de déployer une équipe d'intervention rapide composée de membres du personnel du titulaire du marché recrutés sur le plan international dans le cadre du contrat pour exécuter le projet. Le Comité consultatif rappelle les observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur la gestion des projets de reconstruction des camps à la FISNUA (voir [A/79/5 \(Vol. II\)](#), par. 225 à 231).

Examen des besoins en personnel civil

40. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le prochain examen des besoins en personnel civil de la FISNUA est prévu pour 2026 et qu'il s'appuierait sur les résultats de l'examen stratégique prévu pour la Force en 2025. **Le Comité consultatif rappelle la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et estime que, par principe, le Secrétaire général devrait veiller à l'optimisation constante de la structure des effectifs, notamment en examinant les effectifs de personnel civil et de personnel de sécurité, le but étant de rechercher des gains d'efficacité qui seront pris en compte dans le prochain projet de budget.** Le Comité consultatif revient sur la question de l'examen des besoins en personnel civil dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

Représentation géographique et parité des genres

41. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2024, 68 nationalités étaient représentées parmi les 298 membres du personnel de la FISNUA¹. Au 28 février 2025, les membres de la FISNUA recrutés sur le plan international étaient originaires des groupes régionaux suivants : Afrique (91) ; Asie et Pacifique (44) ; Europe orientale (13) ; Amérique latine et Caraïbes (6) ; Europe occidentale et autres pays (12), ainsi que des États-Unis d'Amérique (5) et autres (2). Il a également été informé que parmi les 298 membres du personnel, on comptait 71 femmes et 227 hommes, et parmi les 81 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 22 femmes et 59 hommes. Ayant posé la question, il a également été informé que, pour améliorer la représentation équilibrée des genres, la FISNUA renforce les procédures de recrutement, en exigeant une évaluation de toutes les candidates, ainsi qu'une justification dans les cas où des candidates recommandées pour des postes ne sont pas retenues. Par ailleurs, le Groupe des ressources humaines collabore actuellement avec le (la) spécialiste des questions de genre de la FISNUA pour établir des consignes rigoureuses sur les questions de genre, lesquelles seront axées sur les stratégies visant à remédier aux problèmes de recrutement, d'information et de rétention du personnel féminin dans les catégories de personnel recruté sur le plan international ou national à la FISNUA, et pour prendre en compte les enseignements tirés par d'autres missions dans la région. **Le Comité consultatif compte que la FISNUA poursuivra ses efforts pour promouvoir une représentation géographique équitable et la parité des genres parmi son**

¹ Des informations détaillées sur les nationalités représentées à la FISNUA sont disponibles sur United Nations Secretariat Workforce Portal.

personnel. Le Comité consultatif revient sur la question de la représentation géographique équitable et de la parité des genres dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

VI. Conclusion

42. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FISNUA sont présentées à la section V du rapport sur l'exécution du budget ([A/79/603](#)). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 108 900 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ainsi que le montant de 12 440 100 dollars correspondant aux autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2024 [produits des placements (2 875 000 dollars), produits divers ou accessoires (272 000 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (9 293 100 dollars)] soient portés au crédit des États Membres.**

43. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 sont présentées à la section IV du projet de budget ([A/79/741](#)). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 3 394 900 dollars et ramenés de 316 515 800 dollars à 313 120 900 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 313 120 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.**